



COMMUNIQUE

Compte rendu de la Commission Paritaire Nationale des Agents de Direction du Régime Social des Indépendants du 27 juin 2017

La Commission Paritaire Nationale de Négociation des Agents de Direction s'est réunie ce mardi autour du Président Pernot et de monsieur Michel Mercier, DRH.

Projet d'avenant à la convention collective

Un accord portant sur deux points est proposé à la signature des organisations syndicales par rapport à 'Trajectoire 2018' :

- le classement des caisses en trois catégories en fonction du nouveau découpage inter régional dont les organisations syndicales et la délégation employeur elle-même relève des incertitudes face à l'avenir annoncé du RSI,
- Les missions et cumuls de responsabilité comprenant surtout la majoration indiciaire de 30 à 100 points pour prendre en compte "la diversité des niveaux de responsabilité et de complexité des fonctions concernées" pour reprendre les termes de l'accord, un point de désaccord salarial déjà porté par l'intersyndicale RSI.

Après une suspension de séance, la délégation employeur maintient les propositions en l'état dans la mesure où l'accord ne porte pas d'avantages nouveaux mais clarifie la situation actuelle.

La CFTC appelle à une plus grande cohérence et à un traitement des difficultés structurelles

Le Directeur Général organise suite aux réunions hebdomadaires avec le RGSS et les représentants de l'IGAS une réunion publique exclusive pour les personnels de la caisse nationale ce vendredi 30 juin à 13 h.

La **CFTC** estime cette communication étrange et spéieuse.

Nous nous interrogeons au sujet de la publication de vacances de postes sur la bourse de l'emploi de l'UCANSS avec la mention d'appartenance RG-RSI...

La **CFTC** reste vigilante, mais exige que tous les salariés du RSI puissent être informés de manière identique et sincère.